

ENQUÊTE EN TERRAIN MINÉ

La commission d'enquête, créée le 11 septembre dernier par l'assemblée de la province Sud, est une grande première. Elle permettra de répondre à tout un ensemble de questions relatives à l'autorisation de prospecter les massifs de Prony et Pernod, accordée par l'ancien exécutif provincial à Vale et Eramet. Les premières discussions pour mettre sur pied la commission ont d'ores et déjà permis de voir que le dossier était très sensible.

C'est une première pour l'institution provinciale. De manière générale, les commissions d'enquête lancées par les institutions sont assez rares pour être signalées. Cela a notamment été le cas dans l'affaire Boiteux, l'ancienne directrice des services fiscaux. Il ne s'agit pas cette fois-ci de fiscalité mais de mine. Pour mémoire, l'ancien exécutif dirigé par Cynthia Ligeard avait conclu un accord avec Eramet et Vale, validé par l'assemblée de la province Sud le 2 avril 2014 à 22 voix contre 18.

Le protocole général d'accord (PGA) prévoyait la réalisation de travaux de reconnaissance pour 30 millions de dollars, mais dès son adoption, Philippe Gomès, de retour à l'exécutif, avait prévenu : Calédonie Ensemble reviendrait sur ce protocole d'accord allant à l'encontre de l'intérêt général et entaché d'irrégularités. Afin de faire la preuve de sa probité, Cynthia Ligeard avait alors réclamé la constitution d'une commission d'enquête pour faire toute la lumière sur cet accord.



Les sourires du mois d'avril qui prévalaient lors la signature du protocole général d'accord ont laissé place à des visages nettement plus crispés. La commission d'enquête devrait rendre ses conclusions dans trois mois.

LES PRÉMICES D'UNE NOUVELLE CRISE ?

Si, comme le précise une synthèse du secrétaire général de la province, rien n'est pénalement répréhensible, le fait d'avoir passé « un accord occulte » allant à l'encontre de l'intérêt général serait une faute grave pour un élu. C'est précisément ce que doit déterminer cette commission d'enquête. Pour ce faire, elle devra répondre à un ensemble de questions telles que : toutes les procédures ont-elles été respectées afin d'adopter le

PGA ? L'intérêt général a-t-il été respecté dans cette affaire ou a-t-on fait passer en priorité des intérêts particuliers ? Y a-t-il eu un accord occulte parallèlement au vote des élus de la province Sud et allant à l'encontre de la délibération ?

La commission dispose de trois mois pour répondre à toutes ces questions. Et elle le fera en toute transparence puisque suite à une demande de Philippe Gomès, les débats et auditions se feront publiquement. Une proposition en séance publique qui n'a pas surpris mais qui crée une certaine gêne, les élus ne pouvant décemment pas refuser la transparence à la population calédonienne,

tout particulièrement sur une question proche du dossier de Vale. Le site internet de la province sera par ailleurs prochainement rénové. L'événement sera l'occasion pour la population d'accéder à l'ensemble des documents concernant le dossier.

Sans présager des conclusions de l'enquête, l'affaire semble bien avoir ravivé de vieilles rancœurs et si chaque groupe politique a appelé à éviter la polémique dans son explication de vote, on voit difficilement comment la chasse aux sorcières pourrait être évitée. Dans ce cas, on voit mal comment la coalition de gouvernance pourra tenir. Réponse dans trois mois. ■

3 Questions à Raphaël Mapou

L'Observatoire de l'environnement, l'Œil, est arrivé au bout de son premier mandat. L'occasion de faire un bilan d'étape et d'étudier les possibilités d'évolution qui s'ouvrent pour la prochaine mandature. Ce travail a pris la forme d'une feuille de route consultable sur le site internet de l'observatoire (www.oeil.nc).

Questions à Raphaël Mapou, président de l'Œil.

DNC : Un séminaire s'est tenu cette semaine autour de l'Œil, quel était précisément son objectif ?

Raphaël Mapou : L'objectif de ce séminaire était de dresser le bilan de ces cinq dernières années et de clarifier les perspectives. Il s'agit maintenant de consolider l'Œil et faire évoluer cet outil dont l'objet n'est pas que le nickel. Je le rappelle, il est généraliste. Nous devons le faire évoluer de manière pragmatique à partir du Grand Sud et embrasser d'autres régions comme Thio, qui ne fait pas

encore partie de l'observatoire, ou encore la Côte oubliée. Il s'agira également de faire évoluer l'objet des études, pourquoi pas vers le feu ou le suivi de la biodiversité terrestre ou marine.

DNC : L'Œil a-t-il constaté une évolution au cours de son premier mandat ?

Raphaël Mapou : Sa mission est de surveiller le milieu naturel et d'évaluer les dispositifs de suivi autour de l'usine du Sud. Il faut vérifier qu'un certain nombre de mesures, et c'est le travail de l'Œil que de contrôler si les informations fournies par tout pollueur, correspondent bien à la réalité. Dans le Sud on constate, bien sûr, les pollutions liées aux actions anthropiques comme les 2 000 hectares déboisés. Il y a bien une évolution sensible et l'observatoire doit

faire en sorte de poursuivre sa mission de mesurer et d'alerter lorsque cela est nécessaire.

DNC : En guise de conclusion du séminaire vous avez indiqué vouloir voir disparaître l'Œil d'ici cinq ans pour une structure à l'échelle du pays... Pourquoi ?

Raphaël Mapou : La création d'une structure à l'échelle du pays est une ambition que la plupart des associations environnementalistes portent déjà. Ce souhait est également partagé par d'autres collègues mais maintenant, cela dépend des provinces et de la Nouvelle-Calédonie. Il ne faut pas aller plus vite que la musique et la musique, ce sont les finances, mais aussi les indicateurs que nous n'avons pas fini de définir, les outils techniques ou encore la mise en place de modèles. ■

